



**Line Wies**  
Conseillère communale

**Laurent Biltgen**  
Conseiller communal

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2022

Concerne : Demande de mise à l'ordre du jour d'un point supplémentaire en vue de la séance du 28 octobre 2022.

*Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins,  
Conformément à l'article 18 du Règlement d'ordre intérieur du conseil communal de la ville d'Esch-sur-Alzette, je vous prie de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour de la séance du 24 octobre 2022, le point suivant :*

- Mesures d'économie d'énergie annoncées par le Collège des Bourgmestre et Échevins.

Nous voudrions revenir sur les déclarations dans la presse de Monsieur le Bourgmestre et de Messieurs les Echevins au sujet des mesures d'économie d'énergie qui seront prochainement appliquées sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Dans la mesure où ces mesures auront un impact sur le quotidien des personnes présentes sur le territoire de la ville et considérant l'urgence d'agir pour éviter une pénurie de ressources énergétiques, il nous importe en effet en qualité d'élus communaux de donner notre avis sur la question et les décisions prises par le Collège des Bourgmestre et Échevins.

Veillez, agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, l'expression de nos sentiments distingués.

**Line Wies**  
Conseillère communale

**Laurent Biltgen**  
Conseiller communal